

CONVENTION DE STAGE TYPE
STANDART TRAINING CONTRACT

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

This contract defines the conditions in which the trainee hereby named will be accepted in the firm.

ARTICLE 1 : SIGNATURES (au minimum trois)

Article 1 : Signatures (minimum three)

ENTREPRISE D'ACCUEIL (the host firm) :

Nom (*name*) :

Représentée par (*represented by*) :
qualité de (*acting as*) :

Adresse (*address*) :

Téléphone (*telephone*) :

Télécopie (*fax*) :

N° SIREN ou SIRET (*siren or siret number registration number*) :

Nature de l'activité de l'entreprise (*the field of activity the firm is operating in*) :

STAGIAIRE (the guest trainee) :

Nom et prénom (*surname and first name*) :

Date et lieu de naissance (*date and place of birth*) :
Nationalité (*nationality*) :

Adresse (*address*) :

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU ORGANISME DE FORMATION (The School or College) :

Nom (*name*) :
Représenté par (*represented by*) :
en qualité de (*acting as*) :

Adresse (*address*) :

Téléphone (*telephone*) :

Télécopie (*fax*) :

Pour les établissements
d'enseignement ou de formation situés à

l'étranger, visa du service culturel,

scientifique et de coopération de l'Ambassade de France, ou

de l'organisme français qui facilite la venue du stagiaire (établissement d'enseignement, organisme de formation, association agréée, agence nationale Leonardo Da Vinci), cet organisme devant être identifié : nom, adresse, téléphone, télécopie et identification du responsable.

For foreign schools or colleges a VISA from the cultural and scientific Cooperation Department in the French Embassy is required or

from the French Organization (school, college, Association, Leonardo Da Vinci National Agency) which has been registered and recognised by Public Services).

Association agréée (registered association) :

ARTICLE 2 : ETUDES OU FORMATION SUIVIES

Article 2 : Educational program followed by the trainee

Nature des études ou de la formation (*description of the program*) :

Durée (*duration*) :

Diplôme préparé ou qualification visée (*qualification aimed at*) :

Niveau atteint (1^{ère} année, 2^{ème}, etc) :

Level of the program reached so far (1st year, 2d year et...) :

ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE

Article 3 : Training program

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation et dans l'entreprise.

The training aims at giving the student/trainee practical applications of the theoretical knowledge he has acquired in his educational program.

The host firm has to give the trainee tasks and responsibilities related to the qualifications and competence to which leads the diploma he is preparing for and this has to be agreed upon by the school.

The content of the following frame has to be defined by the tutors in charge of the student's education and training both in the school and in the firm.

Objectifs pédagogiques du stage (*educational objectives of the training*) :

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé la stagiaire (programming of the apprenticeship and working situations the trainee will be placed in) :

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation : *(Surname, first name and quality of the tutor in charge of the student in the school) :*

Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage dans l'entreprise *(Surname, first name and quality of the tutor in charge of the trainee in the firm) :*

ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE

Article 4 : Training conditions

Durée du stage (duration) :mois (months),
du (from) : au (to)

Elle doit correspondre à celle prévue dans le cadre des études ou de la formation et ne peut en tout état de cause être supérieure à 12 mois.

It has to fit the framework of the educational program and can't in any way last more than 12 month.

Lieu(x) où il s'effectue (location) :
En cas de lieux multiples, préciser chacun d'eux et les dates correspondantes.

If there are different working sites, please specify each of them with the related periods.

Horaires de présence du stagiaire (Working hours of the trainee) :
Ils ne peuvent en aucun cas excéder 35 heures par semaine.

They can't stretch over 35 hours/week.

Les stagiaires mineurs ne peuvent être présents dans l'entreprise avant six heures du matin et après vingt deux heures du soir. Au-delà de quatre heures et demie d'activité, les

stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (élève, étudiant, en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise. Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une gratification.

Trainees under 18 are not allowed to work before 6 a.m. and after 10p.m. After 4

hours and a half of work , the minor trainees have to get a minimum 30 minutes break.

During his/her training period the trainee keeps his/her status as a student. He / She is under the responsibility of the school.

He/She can't be included in the firm's staff.

Due to this status, the trainee can't claim a salary from the firm. However, the firm may give a compensation for his work.

Montant de la gratification (amount of the compensation) :

ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE

Article 5 : Social security coverage

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail.

The trainee has to be covered for risks of illness and maternity, invalidity and working accidents.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE

Article 6 : Civil liability

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

Both the trainee and the employer have to subscribe a civil liability insurance at any company of their own choice.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE

Article 7 : Assessment of the training period

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenue de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil,
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

At the end of the training period :

- the trainee has to provide the school with a report a duplicata of which will be sent to the company,
- the employer gives the trainee a training certificate.

Cachet et signature précédée de la mention manuscrite « lue et approuvée »

Seal and signature preceded by handwritten mention « read and agreed »

Fait à (at) :

le (on) :

Le Chef d'entreprise (*The employer*) :

Le responsable de l'établissement d'enseignement
(*The tutor in charge on the student in the school*).

Le Stagiaire (*The trainee*)
(pour les mineurs, signature également du représentant légal)

AVERTISSEMENT.

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise.

La convention de stage peut être remise en cause par l'inspection du travail lors d'un contrôle au sein de l'entreprise ou à la demande du stagiaire. Le juge peut alors procéder à une requalification en contrat de travail si les conditions de stage ne sont pas remplies.

Les ressortissants étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne et à l'Espace Economique Européen ne sont pas autorisés à se maintenir sur le territoire français à l'issue de leur stage dès lors qu'ils ne poursuivent pas leurs études ou leur formation en France.

WARNING

Persons who apply for a training contract have necessarily to be enrolled in an education program of a school or college and be actively taking part in the program in the framework of which the training is set up.

The training contract may be overuled by the inspector for working relations visiting the firm on his regular inspections or at the request of the trainee. The judge may then change the training contract into a working contract if the conditions of the first contract are not respected.

Foreigners from countries not belonging to the E.U. and to the E.U. Economic Space are not allowed to remain in France after their training period has ended unless they are enrolled in a French School or College..